

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30

Date de convocation : 15 janvier 2019

Délibération

N°B2019_20

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

EXCUSES : Michel JAMMES, Christian LAPALU

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Roger BRUNEL (délibérations N°B2019_29 et N°B2019_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019_01 à N°B2019_22)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : ENVIRONNEMENT – Convention de partenariat pour la collecte des Textiles, Linge et Chaussures avec l'organisme EBS le Relais Nord

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, le Grand Narbonne mène une politique volontariste visant au recyclage et à la réduction des déchets produits, conformément aux accords du Grenelle de l'Environnement.

Les textiles, linges de maison et chaussures (TLC) font donc l'objet d'une collecte sélective spécifique aux moyens de 61 bornes disposées sur tout le territoire.

Le Relais membre d'EBS Le Relais France est un acteur de référence de l'économie sociale et solidaire en tant qu'opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des TLC.

En pratique, Le Relais met les bornes de collecte à disposition à titre gracieux et assure l'exploitation (collecte régulière) et l'entretien des conteneurs pour collecter les objets suivants :

- Tous les vêtements et accessoires de mode,
- Le linge de maison ou d'ameublement,
- Les chaussures, maroquineries et peluches,

A l'exclusion des matelas, moquettes, chutes de textiles et chiffons usagers.

N°B2019_20

Le Grand Narbonne définit l'emplacement des conteneurs et assure l'information des usagers sur le dispositif.

Pour information, ce conventionnement permet au Grand Narbonne de percevoir la contribution textile accordée par l'éco organisme national Eco TLC à savoir 0,10 € par habitant/an.

Cette convention vise à poursuivre les relations contractuelles précédemment engagées dont la dernière convention en date du 7 juillet 2015.

Il est proposé de conventionner pour une durée initiale de 12 mois.

La convention est reconductible par décision expresse avec une période maximum de 36 mois.

Vu en Commission 3 du 10 janvier 2019,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la convention avec l'organisme EBS Le relais Nord, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention EBS le relais Nord

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 24/1/2019
et de sa publication
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

